

COMMUNE DE BOISSET

Compte rendu de la séance du

23 juillet 2026

Le jeudi 23 juillet 2026, à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 16 juillet 2026, s'est réuni à la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur LAVERGNE Jean-Pierre, Maire de Boisset. Madame Régine POTARD a été désignée secrétaire de séance.

Présents : Monsieur Fabien CHARMES, Madame Aurélie ARSENIJEVIC, Monsieur Frédéric PEYRISSAC, Monsieur Jean-Michel LACALMONTIE, Monsieur Jean-Pierre LAVERGNE, Monsieur Jean-Bernard JOFFRE, Madame Mélanie ESTIVAL, Monsieur Hervé PICAROUGNE, Madame Régine POTARD, Monsieur Dominique FOUR, Madame Idalina ROQUES, Madame Christine VIEVILLE, Monsieur Claude BRASQUIES, Madame Marie-Christine JOFFRE, Madame Marina DEVEZE

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Présentation du projet de parc d'agrivoltaïsme à Labro en visio avec ALBIOMA
- Révision des tarifs de la cantine et de la garderie
- Subventions aux associations
- Remplacement des ordinateurs de l'école
- Projet de construction de deux logements locatifs par Polygone au lotissement des Mélèzes
- Questions diverses

Le compte-rendu de la séance précédente est validé à l'unanimité

Présentation du projet de parc d'agrivoltaïsme à Labro en visio avec ALBIOMA

Mme ADUA, chef de projet de l'entreprise ALBIOMA a présenté le projet d'agrivoltaïsme à Labro. Elle était accompagnée par Jérôme Joffre, présent à la réunion, pour la présentation de la partie agricole.

Tarifs communaux : cantine et garderie (N° DE_2026_042)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide de modifier les tarifs de la cantine et de la garderie comme ci-dessous à partir du 1er Septembre 2026 :

- Garderie : 1.50 euros (le matin, le soir ou la journée)
Au delà de 18h30, le tarif sera doublé
- Cantine : 2.50 euros (enfants)

Subventions aux associations 2026 (N° DE_2026_043)

Sur proposition de Monsieur le Maire et de la Commission "Vie associative", le Conseil Municipal

décide (14 pour, 1 abstention) de verser les subventions ci-dessous pour l'année 2026 :

APE de Boisset : 1 000.00 €
Bureau du Tourisme de Boisset : 500.00 €
Boisset Historique : 500.00€
Pétanque de l'Estancade : 500.00 €
Association du Sarrazin : 500.00 €
Jeunes boissetois : 250.00 €
Comité des Fêtes : 500.00 €
Association sportive de Gymnastique Boissetoise : 250.00 €
Boisseth'on : 150.00 €
Club des aînés : 150.00 €

DDEN : 50.00 €
Association des donneurs de sang à Maurs : 100.00 €
Collège des Portes du Midi (Maurs) : 50.00 €
Collège Jean Dauzié (Saint-Mamet) : 50.00 €
FNACA du canton de Maurs : 50.00 €
GDA de Maurs : 50.00 €
Protection civile du Cantal : 50.00 €

Remplacement des ordinateurs de l'école (N° DE_2026_044)

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à la demande de la directrice de l'école, il a demandé au service Assistance Informatique du CIT de lancer une consultation auprès de plusieurs entreprises pour le remplacement de deux ordinateurs portables devenus obsolètes.

Deux entreprises ont répondu :

- POBRUN pour un montant de 1 349 € HT
- XEFI pour un montant de 1 932.29 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de l'entreprise PROBRUN pour l'acquisition de deux ordinateurs portables destinés à l'école pour un montant de 1 349 € HT.

Projet de construction de deux logements locatifs par Polygone au lotissement des Mélèzes

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de sa rencontre avec Monsieur LINARD de Polygone. Un projet de construction de 2 logements locatifs au lotissement des Mélèzes a été présenté.

Le terrain nécessite un coût de remblaiement important, ce qui rend le coût global de réalisation plus élevé que la moyenne.

Afin d'assurer l'équilibre du plan de financement du projet, une participation financière de la commune d'un montant de 25 000 € est demandée.

Le Conseil Municipal ne donne pas suite à ce projet dans l'immédiat.

Questions diverses

- Les nouveaux propriétaires d'une parcelle au lotissement des Noyers proposent de la vendre à la commune au prix de 7 000 € négociable.
- Décorations de Noël : un devis de l'entreprise FESTILIGHT a été présenté par M. le Maire. Deux traverses et un cordon led seront achetés.

- Ramassage scolaire : deux points d'arrêts supplémentaires pour le collège de Saint Mamet ont été créés : un au Bourg, l'autre à la Martinelle.
- Piscine : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du problème de fuite de chlore qui est survenu et qui a permis de découvrir que tous les branchements à l'assainissement collectif n'ont pas été faits. La fédération de pêche a été contactée, la police de l'eau et SAGEA (Service Assistance Gestion Eau et Assainissement) sont venus sur place. L'entreprise EATP et le bureau d'étude ACDEAU ont avancé une explication : pour eux, la commune aurait dû se charger du raccordement en 2016. Monsieur le Maire sera convoqué auprès de la police de l'eau pour donner une explication à ce problème et le branchement sera fait au plus tôt.
- Le bulletin municipal est en cours de distribution
- Monsieur SAUTAREL vient à Boisset le 16 septembre à 17h45.
- Appartement au-dessus de la garderie : quelques travaux seront faits par les agents communaux. Il sera libre à la location en septembre.
- Les panneaux d'indication des commerces à l'embranchement de la Florette ont été renouvelés
- Conteneurs pour les cartons : la Communauté de Communes de Maurs ne s'étant pas encore dotée de conteneurs à carton, il faut attendre que la commande se fasse.
- Terrain de sport : le club de foot du Rouget et le club de Hand de Saint Mamet viendront s'entraîner cet été à Boisset

Séance levée à 23 heures.

Monsieur LAVERGNE Jean-Pierre
Maire de Boisset

Madame POTARD Régine
Secrétaire de séance